

**CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD LES QUATRE MOULINS A BREST**

**CONTRÔLE DE NOVEMBRE 2022**

**TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES**

**TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS**

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	<b>Prescription 1</b> (Ecart n°1 )	Mettre en place, en vertu des dispositions de l'article L311-8 du CASF, une consultation du CVS afin que cette instance se positionne sur le prochain projet d'établissement.	1 an	PV du CVS
Gouvernance	<b>Prescription 2</b> (Ecart n°2 )	Réactiver la commission de coordination gériatrique prévue par la réglementation (article D312-158 3° du CASF)	6 mois	Ordre du jour et invitations
Gouvernance	<b>Prescription 3</b> (Ecart n°3 )	Veiller à respecter, les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) en matière de composition du conseil de la vie sociale	3 mois	PV du CA actant la désignation d'un représentant du gestionnaire au CVS
Gouvernance	<b>Prescription 4</b> (Ecart n°4)	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	Immédiat	Le cas échéant, Contrat de travail du médecin coordonnateur

**TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS**

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Ressources humaines	<b>Recommandation n°1</b> (Remarque n°1)	Élaborer un document relatif à l'accompagnement des personnels faisant fonction.
Gestion du risque	<b>Recommandation n° 2</b> (Remarque n°2)	Elaborer et diffuser auprès du personnel des procédures de signalement des faits de violence et de maltraitance sur les résidents spécifique à l'EHPAD et aux populations accueillies.